



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division du 1^{er} degré

Le directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale du Bas-
Rhin

Service académique de gestion collective

Affaire suivie par :

Cindie CHRISTOPHEL

Tél. 03 88 45 92 86

Mél : mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire

CS 30006

67083 STRASBOURG Cedex

A

Mesdames les institutrices et professeures des
écoles et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles du Bas-Rhin

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale chargés
de circonscription du 1^{er} degré

pour information

Mesdames les cheffes d'établissements et
Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré

Strasbourg, le **20 JAN. 2026**

Objet : Postes à profil – Rentrée 2026

P.J : - Fiches de candidature

- Listes des postes à profil du Bas-Rhin

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse publiée au Bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024, et aux lignes directrices de gestion académiques actées en comité social d'administration académique du 14 janvier 2025, les affectations sur les postes à profil (postes spécifiques) nécessitent un recrutement particulier.

1) Les caractéristiques

Les postes à profil sont attribués hors mouvement et ne sont pas assujettis au barème.

Les enseignantes et enseignants volontaires sont nommé(e)s après entretien préalable avec une commission départementale qui doit permettre la plus grande adéquation entre le profil du poste et les compétences détenues par la postulante ou le postulant.

2) Les modalités de recueil et d'étude des candidatures

Des appels à candidatures sont effectués avant le 1^{er} temps du mouvement pour les vacances de poste connues mais également tout au long de l'année après libération d'un poste.

Pour ce qui concerne les emplois vacants déjà connus, les enseignantes et enseignants volontaires devront adresser **pour le vendredi 6 février 2026, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émette un avis. Toute candidature parvenue hors délai ne sera pas instruite.

Les IEN transmettront les documents assortis de leur avis par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le jeudi 12 février 2026 :**

mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr

Le cas échéant, il pourra être fait appel à des enseignantes et enseignants ne justifiant pas des diplômes ou des titres requis, mais disposant seulement d'une expérience professionnelle avérée.

▪ **Pour les postes à profil relevant de l'ASH accessibles aux enseignantes et enseignants du 1^{er} et 2nd degrés :**

Les postes de l'ASH accessibles aux enseignantes et enseignants des 1^{er} et 2nd degrés feront l'objet de commissions composées d'un jury du 1^{er} et 2nd degrés qui examineront les candidatures et les classeront.

Les candidates et candidats titulaires à titre définitif d'un poste relevant de l'ASH qui postulent sur le même type de poste peuvent être dispensés d'entretien après avis de l'IEN ASH.

▪ **Pour les postes à profil uniquement accessibles aux enseignantes et enseignants du 1^{er} degré :**

Une commission départementale chargée de procéder aux entretiens est organisée pour chaque poste.

Les premières commissions se tiendront le mercredi 4 mars et mercredi 11 mars 2026 pour les PAP ASH, puis le mercredi 11 mars et le mercredi 18 mars 2026 pour les PAP hors ASH (dates indicatives).

Au travers de cet entretien, il sera notamment vérifié la bonne concordance entre les motivations des candidates et des candidats et leur perception des caractéristiques et des astreintes liées au poste sur lequel ils candidatent. La commission établira une liste classant les candidates et candidats.

3) La nomination

Seuls les candidates et candidats ayant reçu un avis favorable de la commission sont susceptibles d'y être affectés.

L'affectation sur un poste à profil prime sur l'éventuelle attribution d'un poste à la première phase du mouvement. L'obtention d'un poste à profil est exclusive d'une participation au mouvement 1^{er} degré et justifiera le cas échéant, la suppression des vœux.

Les enseignantes et enseignants remplissant les conditions requises sont affecté(e)s sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire **2026/2027**. Si l'enseignante ou l'enseignant nommé(e) n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

4) La liste des postes

La liste des postes à profil relevant de l'ASH accessibles aux enseignantes et enseignants du 1^{er} et 2nd degrés est consultable sur l'annexe I « Liste des postes à profil relevant de l'ASH accessibles aux enseignantes et enseignants du 1^{er} et 2nd degrés ».

La liste des postes à profil uniquement accessibles aux enseignantes et enseignants du 1^{er} degré est consultable sur l'annexe II « Liste des postes à profil uniquement accessibles aux enseignantes et enseignants du 1^{er} degré »

Les candidates et candidats recevront une convocation individuelle les informant de la date et du lieu de l'entretien.

Le directeur académique,

Nicolas FELD-GROOTEN

